



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

VILLETTE PPDC

Nous respecterons Le choix des majoritaires !!!

De nombreuses négociations ont abouti à des scénarios vous permettant d'obtenir 1 samedi sur 6 travaillés. La CFDT a pris toute sa place dans ces négociations. En plénière ou en bilatérale, nous avons toujours défendu vos intérêts. A savoir notamment :

- Maintien des jours ARTT pour tous
- Samedi libre pour tous les carrés pro
- Un minimum de samedi travaillé pour le maximum d'agents

Sur les ARTT, nous n'avons malheureusement rien obtenu. Par contre tous les agents affectés dans les carrés pro ne travailleront pas le samedi. Nous avons obtenu que La Poste propose pour les conducteurs et les agents assumant les travaux intérieurs un régime de travail avec un samedi sur 6 travaillé.

Comme vous le savez, la réorganisation de Vilette PPDC va être entérinée par la tenue d'un dernier comité technique prévu le 24 octobre 2013. Cette instance validera la future organisation de travail, mais surtout mettra en signature l'accord relatif au futur régime de travail de l'ensemble des agents de Vilette PPDC.

Rappelez-vous, ce mois-ci, la Direction locale vous a demandé de choisir entre deux scénarii. Vous avez majoritairement opté pour le régime avec un samedi travaillé sur 6, Régime imposant de fait, puisque supérieur à 4 semaines, la signature d'un accord.

Depuis la loi de 2008 sur la représentativité, pour qu'un accord s'applique il faut qu'il soit signé par des organisations syndicales représentant à elles seules ou à plusieurs 30% des voix du personnel, et qu'il ne soit pas dénoncé. La représentativité prise en compte étant la représentativité globale sur la DOTC (résultats élections CT d'octobre 2011). Soit : 32,74% pour SUD, 30,79 % pour la CGT, 16,39% pour FO, et 13,78 % pour la CFDT.

Sur la PPDC Vilette, vous avez, lors des dernières élections professionnelles, choisi dans l'ordre : CGT (60%), SUD (13.33%), CFDT (10.83%) et FO (10.83%). Nous prenons note de ces résultats. C'est pourquoi, la CFDT laissera les syndicats majoritaires sur Vilette PPDC décider de la suite qu'ils voudront donner à l'accord. En clair, nous les laisserons porter la responsabilité d'une signature ou non. Même si encore une fois, c'est la représentativité globale DOTC qui est prise en compte pour toute signature d'accord.

Il est trop facile d'incriminer la CFDT, laissant entendre qu'elle est responsable de tous les maux et compter qu'elle sorte le stylo et qu'elle signe quand ça arrange.

La CFDT ne se défause pas, mais considère que les syndicats majoritaires doivent assumer vos votes exprimés dans les urnes en octobre 2011. A eux d'assumer les responsabilités que vous leur avez données.

LA CFDT A VOTRE ECOUTE

Contacts :

Sylvie FIGUIERE 06.06.79.36.49

Edgard ABERLE 06.60.49.62.33

Dominique LEGUAY 06.22.17.35.04